



Avertissement



PÉPINIÈRES ORNEMENTALES
No 11 – 30 juin 2010

EN BREF :

- Agrile du frêne : nouvelle région infestée en Ontario.
- Insecte de quarantaine : l'eudémis de la vigne.

AGRILE DU FRÊNE – NOUVELLE RÉGION INFESTÉE EN ONTARIO

Le 30 juin 2010, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) annonçait la présence de l'agrile du frêne dans un nouveau site, en Ontario. Les arbres infestés se trouvent dans la région de Brantford : <http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/newcom/2010/20100630f.shtml>.

Pour connaître les régions où il y a un arrêté ministériel interdisant le déplacement de matières précises, y compris les produits de frêne et le bois de chauffage de toutes les essences des régions spécifiques de l'Ontario et du Québec, consultez le site de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/agrpla/agrplaf.shtml>.

INSECTE DE QUARANTAINE – L'EUDÉMIS DE LA VIGNE (*Lobesia botrana*)

L'eudémis de la vigne, *Lobesia botrana*, un insecte de quarantaine pour le Canada et les États-Unis, a été découvert pour la première fois en Amérique du Nord, en Californie, en octobre 2009. En date du 27 mai 2010, six comtés de la Californie étaient considérés par le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) comme comportant des régions réglementées à l'égard de *L. botrana* : Fresno, Mendocina, Merced, Napa, Solano et Sonoma.

Afin de prévenir l'introduction de l'eudémis de la vigne au Canada, **l'importation de produits pouvant servir d'hôtes à l'insecte n'est pas permise en provenance des régions réglementées de la Californie.** Les fruits pouvant servir d'hôtes à ce ravageur incluent les raisins, les olives, les fruits à noyau (pêches, prunes, abricots, cerises), les kakis, les kiwis, les *Rubus* spp. (framboises, mûres, etc.), les *Ribes* spp. (groseilles, cassis) et les grenades. **Plusieurs plantes ornementales telles que *Vitis*, *Olea*, *Daphne*, *Rosemarinus* et *Urginea* sont également des hôtes reconnus de l'eudémis de la vigne.** Nous travaillons présentement avec le USDA sur le développement d'exigences phytosanitaires qui atténueront les risques liés à cet insecte, tout en limitant les impacts sur le commerce.



Ville de Montréal
Jardin botanique



Agence canadienne
d'inspection des aliments



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

Les exigences pour les raisins et les olives, ainsi que pour les plantes pour propagation à haut risque, sont présentement en cours d'élaboration. En ce moment, les chargements de ces produits ne seront pas autorisés au Canada en provenance de régions réglementées.

Les exigences d'importation reliées à l'eudémis de la vigne doivent être appliquées en plus de toute exigence déjà existante pour les fruits hôtes de la Californie. Veuillez vous référer aux directives D-07-03 (Exigences phytosanitaires relatives à l'importation visant à prévenir l'introduction de *Epiphyas postvittana* (Walker) (pyrale brun pâle de la pomme), D-99-04 (Programme de certification visant la tordeuse orientale du pêcher fondé sur une approche systémique) et D-95-08 (Exigences générales visant l'importation de fruits tempérés frais en provenance de toutes les régions du monde) pour obtenir plus de renseignements sur ces exigences. Plus d'information sur les exigences d'importation pour les fruits frais en provenance des autres pays du monde où l'eudémis de la vigne est présent peut être trouvée dans la directive D-95-08.

L'ACIA considère que l'eudémis de la vigne est un ravageur émergent dans plusieurs régions du monde. Ainsi, nous examinons présentement les autres voies d'introduction par lesquelles l'insecte pourrait être accidentellement introduit au Canada et nous sommes également en train de réviser les exigences d'importation pour les autres pays.

Veillez noter que plus de détails sur ce ravageur devraient être publiés sous peu sur le site Internet de l'ACIA (www.inspection.gc.ca) et notre Système automatisé de référence à l'importation (le SARI) sera mis à jour bientôt pour refléter ces changements.

Texte sur l'agrile du frêne rédigé par :

Caroline Martineau, dta, agronome, conseillère en agroenvironnement, IQDHO

Texte sur l'eudémis de la vigne rédigé par :

Marie-Pierre Migneault, spécialiste en horticulture, ACIA

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

Mario Comtois, B. Sc. Biol., agronome – Conseiller en pépinière – Avertisseur

Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale

3230, rue Sicotte, local E-307, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Téléphone : 450 778-6514 – Télécopieur : 450 778-6537

Courriel : mcomtois@iqdho.com

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – pépinières ornementales – 30 juin 2010

